



## DECISION N° 19-049 - JEUNESSE/LM/WP

### OBJET : CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE DE CHILLY-MAZARIN ET L'ASSOCIATION REALIZ.

Le Maire de Chilly-Mazarin,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2122-22 et L.2122-23,

**VU** la délibération n° D182203-1 du 22 mars 2018 donnant au Maire délégation pour l'ensemble des matières visées en l'article L.2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** l'avis favorable des membres du Bureau Municipal en date du lundi 20 mai 2019,

**VU** la Commission Jeunesse et Petite Enfance du jeudi 23 mai 2019,

**CONSIDERANT** que dans le cadre du projet éducatif territorial de la Ville, la continuité éducative et l'épanouissement des jeunes sont des objectifs prioritaires,

**CONSIDERANT** que l'association REALIZ propose aux jeunes des ateliers favorisant la gestion du stress et le renforcement de la concentration en période d'examens scolaires,

### D É C I D E

**ARTICLE 1 : DE SIGNER** une convention de partenariat avec l'association REALIZ dont le siège social se situe 5, rue Frédéric Chopin à Chilly-Mazarin (91380), qui aura en charge de mettre en place des ateliers de préparation aux examens dispensés par 4 intervenants à destination du jeunes chiroquois âgés de 15 à 20 ans dûment inscrits auprès des structures municipales :

- Une sophrologue proposera des exercices de respiration, de relaxation et de visualisation pour aider le jeune à programmer son cerveau à la réussite
- Un coach professionnel renforcera l'estime de soi et la confiance du jeune
- Un coach sportif permettra aux jeunes d'être en bonne condition physique pour appréhender les examens.
- Un coach en développement personnel renforcera le mental et la concentration pour que le jeune puisse se surpasser le jour des examens.

**ARTICLE 2 : DIT** que la Ville versera à l'association REALIZ en contrepartie de la prestation réalisée, la somme forfaitaire de 500 € T.T.C. Ce forfait comprend 3 heures d'ateliers qui se dérouleront à l'Esp@ce Jeunes le samedi 8 juin 2019 de 15h à 18h.

**ARTICLE 3 : DIT** que les crédits sont prévus au budget primitif 2019.



Chilly-Mazarin, le 21 mai 2019

Le Maire,

Jean-Paul BENEYTOU